



République Française

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20220614-29-2022-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2022  
Date de réception préfecture : 19/06/2022

**DELIBÉRATION N°29 - 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux-mille-ving-deux, le quatorze juin,

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

**Étaient Présents** : Adeline ROLDAO-MARTINS (Maire), Maryse GUILBERT, Didier WROBLEWSKI, Sandrine FILLASTRE, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Nélia LECKI, Michel RAES, Eric GUEDON, Ahmed LAFRIZI, Annie PANNIER, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Jean-Jacques BIZERAY, Géraldine PEUCHET, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Daniel BENAGOU, Djiey Di KAMARA.

**Absents représentés** : Amadou SENE donne pouvoir à Ahmed LAFRIZI  
Sylvie DUPOUY donne pouvoir à Géraldine PEUCHET  
Christine SEDE donne pouvoir à Anthony ARCIERO  
Eric SZWEC donne pouvoir à Didier WROBLEWSKI  
Virginie SARTEUR donne pouvoir à Adeline ROLDAO-MARTINS  
Marina CAMAGNA donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE

**Absents non représentés** : Nadine RACAULT

**Secrétaire de séance** : Nelly GICQUEL

**Jurés d'assises 2023 – Liste préparatoire**

*En mars 2022, le conseil municipal a tiré au sort la liste préparatoire des jurés d'assise pour l'année 2023. Deux des usagers tirés au sort ne sont pas éligibles à siéger à la cour d'assise. Il est demandé au conseil municipal, de fait, de procéder à un tirage au sort supplémentaire de deux usagers, ayant plus de 23 ans, le jour du tirage.*

**Vu** la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;

**Vu** le décret n°2002-195 du 11 février 2002 modifiant le code de procédure pénale et relatif aux listes spéciales des jurés suppléants ;

**Vu** l'arrêté du 12 mars 2004 modifiant le code de procédure pénale et relatif au nombre des jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste de suppléants ;

**Vu** l'ordonnance n°2020-1401 du 18 novembre 2020 portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière pénale, notamment son article 32 précisant que le Maire peut limiter la présence du public pouvant assister aux opérations de tirage au sort, en raison des risques sanitaires pouvant en résulter, ou, en raison de ces risques, décider que ces opérations n'auront pas lieu publiquement ;

**Vu** les chiffres de populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le département du Val d'Oise (recensement INSEE de la population) ;

**Considérant** que le Conseil municipal de Survilliers doit tirer au sort, à partir des listes électorales, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté de répartition de Monsieur le Préfet du Val d'Oise,

**Considérant** que le Conseil municipal de Survilliers a tiré au sort le 22 mars 2022, à partir des listes électorales, deux personnes inéligibles (moins de 23 ans) ;

**Considérant** qu'afin de siéger potentiellement à la cour d'Assise de Pontoise, en 2023, le tirage au sort sera effectué d'une part par le doyen d'âge du conseil municipal et d'autre part par son benjamin, en se référant à la liste électorale à jour au 22 mars 2022, comme suit :

- 1) L'ainé choisira une page parmi toute la liste ;
- 2) Le plus jeune, un numéro présent sur la page désignée.
- 3) Ce schéma sera répété 2 fois (renouvelé si le tirage au sort désigne une personne de moins de 23 ans)
- 4) Les 7 précédents tirés au sort, éligibles, lors de la séance du 22/03/2022, seront conservés dans la liste préparatoire présentée ci-après.

**Le conseil municipal**, après avoir procédé au tirage au sort :

- **PREND ACTE** de la nouvelle liste préparatoire des jurés d'assises appelés à siéger à la cour d'assises de Pontoise, en 2023 :

<b>Virginie SARTEUR</b>	<b>Sabine VALEPIN</b>	<b>Maxime Cristofer BEATRIX</b>
<b>Romuald Eddy LOUIS</b>	<b>Roger TRUCHOT</b>	<b>Pierre COTTIN</b>
<b>Bruno Patrice BOULIONG</b>	<b>Marine Justine France BRETONEICHE</b>	<b>Ionela-Corina ISTUDOR</b>

- **SUPPRIME** de la liste préparatoire les tirés au sort ayant moins de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

<del><b>Khadija BATHILY</b> (- de 23 ans au 01/01/23)</del>
<del><b>Amélia Danielle Bernadette ROUX-CILLIO</b> (- de 23 ans au 01/01/23)</del>

- **ABROGE** la délibération du 22/03/2022 portant sur la liste préparatoire des jurés d'assise 2023 ;
- **PRECISE** que la présente délibération est transmise à M. le Sous-Préfet de SARCELLES, et aux services administratifs de la cour d'assises de PONTOISE.

A. ROLDAO. MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**